



Rapport de la Cour des Comptes

HERMINES

ANTI-PERSONNELS



La nature a horreur du vide. Sans doute parce que les conclusions du Comité action Publique 2022 tardent à être rendues publiques, les magistrats de la rue Cambon ont décidé avec l'insupportable élégance d'un éléphant dans un magasin de porcelaine de fêter les dix ans de la DGFIP.

Hélas, ce sont une fois encore les personnels de la DGFIP qui paieront les pots cassés.

D'après la Cour, depuis dix ans il ne se serait rien passé. Les deux anciennes directions n'auraient été que juxtaposées. Les régimes indemnitaires auraient été harmonisés vers le mieux disant. Le réseau territorial n'aurait été qu'insuffisamment réduit et subsisteraient d'importants gisements de productivité.

DIX ANS D'IMMOBILISME ?

Les magistrats ne vont pas jusqu'à nier l'évidence et concèdent du bout des lèvres que la DGFIP a perdu plus de 20 000 emplois depuis la fusion ce qui en fait le premier contributeur de toute la fonction publique en matière de suppression d'emplois.

Les personnels apprécieront, eux qui, condamnés aux suppressions d'emplois à perpétuité au titre d'une exemplarité que plus personne ne suit, n'ont vécu qu'un enchaînement incessant de réformes, de regroupements, de régionalisation, de fermetures, de restrictions de droits, de freins au déroulement de carrière et de perte de pouvoir d'achat.

F.O.-DGFIP dénonce depuis longtemps une hémorragie des emplois sans équivalent ni dans la

fonction publique ni dans le secteur privé, la dévitalisation progressive du réseau territorial avec la suppression d'une implantation tous les 4 jours entre 2012 et 2017, la réduction des crédits informatiques en contradiction avec la promesse d'un avenir tout numérique nécessairement radieux, la rigidité de certaines règles de gestion inadaptées au fonctionnement d'une direction à réseau et génératrices d'injustice entre agents.

PLUS LIBÉRAUX QUE LES LIBÉRAUX

Pour le syndicat depuis des années, le prisme austéritaire, les économies érigées en horizon indépassable ou en dogme ont conduit à une gestion sans ambition, anticipant presque les abandons de missions jugées moins prioritaires, démotivante pour les personnels à force de restrictions et de conditions de travail en constante dégradation.

Pourtant, plus libéraux que les libéraux, c'est l'amplification de cette politique que les magistrats de la Cour des Comptes appellent de leurs vœux : poursuite des suppressions d'emplois pour réduire la masse salariale jugée excessive, abandon du cadastre au profit de l'IGN, concentration des missions foncières en un seul service national faiblement doté en effectif en lieu et place des 354 services de publicité foncière, abandon de l'organisation départementale au profit d'une régionalisation assumée, concentration maximale de l'implantation des Services impôt des entreprises, poursuite de la concentration des assignations comptables de dépenses, agence comptable pour les grandes collectivités et fourniture minimale des

services pour les plus modestes d'entre elles de préférences dans le cadre de maisons de service au public, disparition des trésoreries de moins de 10 agents, arrêt de la stratégie d'accueil multicanal au profit du numérique tout en appelant à des progrès dans la relation téléphonique à l'utilisateur sans les moyens correspondants, contrat d'objectif et de moyens programmant cette politique sur 5 ans.

La Cour préconise en outre le détachement artificiel du service des retraites de l'Etat de la DGFIP et la création d'une caisse de retraite pour les fonctionnaires. Les magistrats ne reculent devant rien pour justifier cette position pas même à une analyse fortement biaisée. Le seul argument avancé consiste en effet à dire que la DGFIP serait la seule administration fiscale à gérer les retraites des fonctionnaires. C'est oublier un peu vite que DGFIP signifie Direction Générale des Finances Publiques, qu'elle paie les fonctionnaires et qu'il y a bien une cohérence et un lien entre les traitements et les pensions de retraite.

UN RAPPORT ANNIVERSAIRE QUI SENT LA COMMEMORATION

Bref, les pensionnaires de la rue Cambon n'y vont pas avec le dos de la cuillère et sortent une fois de plus de leur rôle pour s'égarer sur le terrain politique sans se soucier de l'impact sur les personnels de ces recommandations maximalistes.

D'abord décrits comme des doublons exerçant tous le même métier, véritables coûts sur pattes, les agents de la DGFIP sont depuis dix ans les boucs émissaires d'une politique de rabet aveugle et les victimes d'un plan social silencieux dans l'indifférence générale.

La Cour des Comptes vient d'y ajouter le mépris avec un rapport anniversaire qui sent la commémoration en attendant les conclusions du Comité Action Publique 2022.

Comme si la violence de la charge n'était pas suffisante, le Ministre de l'Action et des Comptes publics s'est cru obligé d'en rajouter en indiquant partager l'analyse et les préconisations de la Cour. En terme de soutien aux personnels dont il à la charge on a fait beaucoup mieux.

RIPOSTER AUX RABROUGRISTES

Pour F.O.-DGFIP il est grand temps que les personnels se préparent à une riposte d'envergure aux attaques dont ce prétendu bilan n'est qu'une des premières salves.

Comme d'autres avant nous, nous allons devoir nous battre pour sauver nos missions, préserver nos emplois, améliorer nos conditions de travail, expliquer nos spécificités et défendre notre conception du service public.

Le chacun pour soi ne nous sauvera pas. Le renoncement non plus. Ils sont les plus sûres armes de tous les rabougristes.

Nous sommes tous ensemble menacés, c'est tous ensemble que nous devons nous défendre et imposer un service public fiscal, foncier et financier réellement augmenté.



**NOS
DIFFÉRENCES** 
FONT LA DIFFÉRENCE